

en ligne en ligne

BIFAO 27 (1927), p. 25-27

Henri Henne

Notes sur la stratégie.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724710922	Athribis X	Sandra Lippert
9782724710939	Bagawat	Gérard Roquet, Victor Ghica
9782724710960	Le décret de Saïs	Anne-Sophie von Bomhard
9782724710915	Tebtynis VII	Nikos Litinas
9782724711257	Médecine et environnement dans l'Alexandrie	Jean-Charles Ducène
médiévale		
9782724711295	Guide de l'Égypte prédynastique	Béatrix Midant-Reynes, Yann Tristant
9782724711363	Bulletin archéologique des Écoles françaises à	
l'étranger (BAEFE)		
9782724710885	Musiciens, fêtes et piété populaire	Christophe Vendries

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

NOTES SUR LA STRATÉGIE

PAR

M. HENRI HENNE.

I. — SUR LES STRATÈGES DE L'ARSINOÏTE

AU IER SIÈCLE APRÈS J.-C.

Dans l'introduction à *Pap. Strasbourg*, II, n° 118, Preisigke émet — fort prudemment d'ailleurs — l'hypothèse qu'à côté des trois stratèges de $\mu \epsilon \rho i \delta \epsilon s$, le nome Arsinoïte, au 1^{er} siècle (1), aurait connu un stratège général.

J'ai déjà indiqué ailleurs une première objection contre l'un des arguments de Preisigke : la longue durée de cette charge, au cas où l'on admet les identifications qu'il propose (2).

Mais l'autre argument reste très fort. Dans Dittenberger, O. G. I.S., 1, p. 664, le préfet Lucius Geta ordonne (54 après J.-C.) Κλαυδίωι Λυσανία σλρατηγῶι Αρσινοείτου l'affichage d'un édit ἐν οἶς καθήκει τοῦ νομοῦ τόποις. On atten-

(1) L'on remarquera que dans Pap. Lond., inv. 1885 = Archiv, VI, p. 102 (103 après J.-C.), la lettre du préfet Minicius Italus, relative à la βιβλιοθήπη ἐγατήσεων, est adressée aux trois stratèges de l'Arsinoïte. Il n'est déjà plus question d'un stratège général.

(2) Cf. B.I.F.A.O., XXI, p. 214. — S'il n'y a qu'un seul Dionysodore stratège général de 12 à 45, remarquons que Lysanias n'a pu l'être de 34 à 54. — D'autre part, que ferons-nous des stratèges mentionnés comme

Bulletin, t. XXVII.

tels, sans indication du nome ou de la μερίς, entre 34 et 54 (cf. Martin, Archiv, VI, p. 166; et Pap. Graux, n° 3)? — En tout cas le choix s'impose entre Dionysodore (12 après J.-C.) et Οὐαλέριος Οὐᾶρος, même date : le premier est appelé σ7ρ. À.; le second σ7ρατηγός tout court. Qu'est-ce qui déterminera notre choix? Et quelles pouvaient être les différences d'attribution entre les deux sortes de stratèges? Les textes, tout au moins, n'en laisseraient, jusqu'ici, apercevoir aucune.

4

drait $\tau \tilde{\eta} s \mu s \rho i \delta o s$; une erreur de la chancellerie est peu vraisemblable. Donc, nous avons affaire à un stratège de tout le nome.

D'ailleurs cet édit se rapporte à une plainte des prêtres de Sobek : Αρσινοείτου ispeïs Θεοῦ Σοκνοπαίου. Il semble bien qu'il s'agisse des prêtres de tout le nome.

Toutefois, même dans un édit adressé à chacun des trois stratèges de $\mu \epsilon \rho l$ - $\delta \epsilon s$, l'expression : $\epsilon \pi \epsilon l$ À $\rho \sigma \iota \nu o \epsilon l \tau o \nu$ $\epsilon \epsilon \rho \epsilon i s$, etc., n'aurait rien d'insolite, si la plainte a été collective. A chacun des stratèges particuliers d'appliquer l'édit dans sa $\mu \epsilon \rho l s$.

La première partie de ce second argument paraît, au contraire, inébranlable. Et pourtant, en examinant les exemples cités par Martin, Archiv, VI, p. 140 et seq., de documents officiels où le stratège d'une $\mu \epsilon \rho l s$ est appelé simplement stratège de l'Arsinoïte (ou stratège tout court), le passage suivant m'a frappé:

B. G. U., n° 73 = Mitteis, Chrestomathie, n° 207 (135 après J.-G.). Lettre de l'archidicaste Åρχίαι σ [7ρα]τηγῶι Åρσινοείτου: il s'agit sûrement (cf. Martin, loc. cit.) du stratège de la μερίε d'Héraclide; or on lit plus loin, lignes 12 et seq. : εὖ ποιήσειε ἐπισῖείλαε τοῖε τῶν [ἐ]γκ[τ]ή[σε]ων τοῦ ὑπό σοι νομοῦ [β]ιελιοφύλαξιν.

On n'attend pas ici τῆς μερίδος, puisque nous savons que la βιβλιοθήκη ἐγκτήσεων était commune à tout le nome (cf. Bell, Archiv, VI, p. 102), mais on devrait lire τοῦ νομοῦ et non ὑπό σοι νομοῦ. Moins grave dans un document de ce genre que dans un édit gravé sur la pierre, l'erreur des bureaux de l'archidicaste n'en est pas moins certaine. Il est vrai que la formule τοῦ ὑπό σε νομοῦ est si fréquente qu'elle a pu se glisser ici à contre-temps; mais alors ne peut-il en être de même de l'autre formule ἐν οἶς καθήκει τοῦ νομοῦ τόποις (1)?

La question serait résolue si nous trouvions deux autres exemplaires de l'édit de Lucius Geta adressés à d'autres stratèges de l'Arsinoïte que Claudios Lusanias. Dans l'état actuel de notre documentation, elle reste pendante.

(1) Cf. Pap. Graux, n° 2, l. 17: ἀξιοῦμεν.... γράψαι τῶι τοῦ νομοῦ σ?ρατηγῶι — et WilCKEN, Chrestomathie, n° 78, 1. 23. Il doit y avoir, là encore, une formule usuelle.

II. -- NOTE SUR LE PÉRITHÈBES À L'ÉPOQUE ROMAINE.

En publiant (B.I.F.A.O., XXV, p. 185) une inscription d'époque romaine qui mentionne un stratège du Périthèbes, je n'avais pas encore eu l'occasion de consulter Viereck, Ostr. Brüss. u. Berlin, n° 14 (38/9 ou 42/3 après J.-C.), où on lit : $\sum \alpha \rho \alpha \pi i \omega \nu i \beta \alpha \sigma i \lambda (i \varkappa \tilde{\omega}) \gamma \rho \alpha (\mu \mu \alpha \tau \tilde{\epsilon} \tilde{\iota}) Ko \pi (7i \tau o v) \varkappa \alpha i \varpi \epsilon \rho i \Theta(n' \epsilon \alpha s)$.

Il en résulte que le nome Thébain, au début de l'époque romaine, a peutêtre passé par trois états: 1° tout d'abord, il est réuni à d'autres nomes méridionaux sous l'administration d'un seul stratège (C. I. G., III, n° 5077); 2° en 38/39 ou 42/43 après J.-C., nous le trouvons réuni au Coptite; 3° peut-être dès 57 après J.-C., peut-être après cette date (B. G. U., n° 1095 — notre inscription) il aurait formé un nome séparé.

Attendons d'autres documents pour nous prononcer en toute certitude.

H. Henne.